

## RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH) REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK



## NEWS RELEASE

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

CONTACTER: Rosy Auguste Ducéna BUREAU: (509)2813-1848 / 3755-9591

PORTTABLE: (509) 3782-2897

Les dégâts des premières pluies de la saison cyclonique doivent pousser l'Etat haïtien à agir dans le sens de la protection de l'Environnement

- 1. La saison cyclonique a été déclarée ouverte le 1<sup>er</sup> juin 2023.
- 2. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) note que seulement deux (2) jours après cette annonce, soit le 3 juin 2023, des pluies diluviennes se sont abattues sur au moins sept (7) départements géographiques du pays : Ouest, Nippes, Sud-Est, Sud, Grand'Anse, Centre et Nord-Ouest, causant des pertes humaines et matérielles inestimables.
- 3. Les crues des rivières La Rouyonne et Momance à Léogane, La Gosseline à Jacmel, Chaud'Eau et Rivière froide à Carrefour, la Ravine de Mariani, la Rivière de Betize à Faucher, Grand Goâve, la Rivière La Digue à Petit-Goâve, la Rivière grise à la Plaine du Cul-de-Sac, la Rivière des Côtes-de-Fer, etc. se sont déchainées, comme cela a pu être remarqué dans les vidéos qui ont circulé sur les réseaux sociaux, dans la journée du 3 juin 2023.
- 4. Le bilan partiel présenté le 5 juin 2023 en cours de journée par les autorités étatiques fait état de pertes humaines estimées à *cinquante-trois* (53) soit *quarante-deux* (42) personnes décédées et *onze* (11) autres portées disparues. Des milliers de familles sont sinistrées et des milliers d'autres ont dû se réfugier ailleurs, abandonnant leurs maisons.
- 5. Avec ses structures régionales, le RNDDH a pu retracer *trente-cinq* (35) parmi les personnes décédées ou portées disparues :
  - Six (6) dans le département du Sud-est. Trois (3) parmi elles ont perdu la vie dans le naufrage du bateau Métropole, enregistré tôt dans la matinée du 3 juin 2023, deux (2) autres sont décédés à Côtes-de-Fer. Le corps de l'une de ces victimes a été

- découvert à Carrefour Georges. L'autre a perdu la vie dans la zone du Bas Coq chante ;
- Dix-neuf (19) à Léogane, dans le département de l'Ouest, dont dix (10) femmes, cinq (5) hommes et quatre (4) mineurs. De plus, huit (8) autres sont portées disparues parmi elles quatre (4) femmes, deux (2) hommes et deux (2) mineurs. Toutefois, les riverains de leur côté estiment que ce bilan provisoire ne reflète pas la réalité, les pertes humaines étant nettement plus élevées;
- Deux (2) à Petit-Goâve, dans le département de l'Ouest.
- 6. De plus, véhicules, têtes de bétail, plantations, détritus surtout des plats en polystyrène expansé et des bouteilles en plastique ont été emportés par les eaux et drainés vers la mer. Plusieurs maisons, des routes ainsi que des ouvrages d'art ont été complètement immergés par les crues. Au moins un hôpital, une banque ainsi que des locaux d'institutions étatiques ont été inondés et des glissements de terrain ont été enregistrés.
  - La commune de Léogane, localisée dans le département de l'Ouest, est la plus touchée par ces intempéries. De nombreuses maisons ont été totalement immergées à Nan Dampus. Dans les vidéos qui circulaient sur les réseaux sociaux au cours de cette journée du 3 juin 2023, des personnes, des têtes de bétail, des véhicules ainsi que d'autres objets hétéroclites ont été remarqués, flottant sur les eaux à Léogane. L'Hôpital Sainte Croix a été inondé, ce qui a porté les patients-tes qui y étaient hospitalisés, à s'enfuir. Ceux qui ne pouvaient pas se déplacer seuls ont été aidés par leurs parents et proches venus les chercher. Les locaux de la Banque Nationale de Crédit (BNC) de Léogane ont aussi été inondés;
  - Toutes les communes du département du Sud-est ont été frappées par des inondations. Les jardins ont été détruits et les routes, endommagées. A *Belle-Anse* où plusieurs maisons ont été inondées, c'est surtout dans la zone *Lagon* que les dégâts ont le plus été enregistrés. A *Thiotte*, dans la zone de *Boucklin*, plusieurs maisons ont aussi été inondées ainsi que *deux* (2) dépôts de riz;
  - Dans la commune de Petit-Goâve, les dégâts ont surtout été enregistrés dans la ville, notamment dans la zone du Wharf où sont localisés les bureaux de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et du ministère des Travaux Publics Transports et Communication;
- 7. Plusieurs ponts ont été couverts par les eaux : Le Pont Route neuf à Carrefour Fourgy, le Pont de la Grand'Anse, le Pont de Petit-Goâve, le Pont de Mariani, le Pont de la Croix-des-Missions, etc.
- 8. Des glissements de terrain ont été enregistrés à *Bourdon* dans le département de l'Ouest, à *Cange* dans le département du Centre, sur la route menant à *La Vallée de Jacmel* et à *Coq Chante*, dans le département du Sud-est, etc.

- 9. Les institutions étatiques appelées à intervenir en cas de catastrophes ont été surprises par les pluies et par les dégâts subséquents. Et, ce n'est que tard dans la journée du 3 juin 2023 que le premier ministre de facto Ariel HENRY a annoncé avoir activé le *Centre d'Opérations d'Urgence Nationale* (COUN), en vue de dresser le bilan des pertes humaines et matérielles enregistrées et d'apporter les réponses adéquates.
- 10. Le RNDDH note que chaque année, les catastrophes naturelles engendrées par une absence totale de politique publique de préservation et de protection de l'environnement, causent des pertes humaines et matérielles énormes. Et, chaque année, les autorités étatiques se contentent de scander en boucle des messages de prévention sans vraiment rien faire de concret, de constater les dégâts et de promettre de venir en aide aux victimes.
- 11. Or, il est clair que cette stratégie qui n'a jamais donné de résultat, ne suffit pas.
- 12. Le RNDDH estime que ces premières pluies de la saison cyclonique 2023 font craindre le déroulement de cette saison qui ne prendra fin qu'en novembre 2023 et qui peut tout aussi bien être jonchée de cyclones et d'ouragans. Et, le fait par les autorités étatiques de s'être laissé surprendre par ces pluies, n'augure rien de bon.
- 13. Le RNDDH croit que les dégâts enregistrés ce 3 juin 2023 prouvent, si besoin en était, l'état lamentable de l'environnement du pays. En ce sens, les autorités étatiques ont plus que jamais l'obligation d'adopter des mesures adéquates visant à protéger l'environnement.
- 14. De plus, les autorités étatiques doivent se pencher sérieusement sur la gestion des risques et désastres en curant les canaux, en canalisant les rivières, en adoptant des mesures aptes à mettre fin à la coupe effrénée des arbres, en renforçant les capacités communautaires dans l'objectif de réduire les dommages liés aux intempéries, en faisant circuler à l'intérieur ou tout au moins à proximité des communautés, les informations relatives aux prévisions météorologiques, en sensibilisant les communautés sur les comportements à adopter avant, pendant et après les catastrophes, et en allouant aux organes locaux de protection civile, les moyens nécessaires pouvant leur permettre d'intervenir en urgence, lorsque cela est nécessaire.
- 15. Le RNDDH présente ses sincères sympathies aux victimes des pluies qui se sont abattues sur le pays, particulièrement celles qui, en raison des activités des gangs armés, avaient déjà été obligées d'abandonner leurs maisons et se trouvaient sur les places publiques ou dans d'autres espaces qui n'avaient pas été préparés à l'accueil des personnes.
- 16. Le RNDDH en profite pour rappeler aux autorités étatiques que le <u>Droit à un environnement sain</u> est <u>un droit humain fondamental</u> qui engendre des responsabilités du côté de l'Etat, dont la responsabilité d'adopter des mesures immédiates en vue de préserver la vie de tous les êtres vivants et de protéger la faune et la flore en Haïti.

Port-au-Prince, le 5 juin 2023